

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 868

présenté par
M. Nury et les membres du groupe Droite Républicaine
à l'amendement n° 563 de M. Armand

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« renouvelables »

le mot :

« bas-carbone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à élargir l'objectif d'augmentation de la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux de chaleur et de froid.